

Résolution présentée par la délégation de la

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT DES CHAMPS PETROLIERS

L'Assemblée Générale,

Concernée par la destruction d'une grande partie des infrastructures d'extraction de pétrole et de transport de ressources et marchandises, dans des pays du Moyen-Orient (Syrie, Irak, Yémen) et en Afrique (Libye) en raison de guerres civiles,

Observant la chute de la production de pétrole dans ces pays, entraînant une diminution de leurs revenus et mettant en difficulté toute leur économie,

Inquiétée de l'état catastrophique des infrastructures de transport desdits pays, empêchant le développement de ceux-ci,

Remarquant qu'aucun progrès significatif de reconstruction ou d'amélioration desdites infrastructures desdits pays n'a été achevé, notamment à cause d'un manque d'investissement,

Consciente de la forte augmentation de la demande de pétrole ou de sous-produits de celui-ci,

Demande d'allouer un fonds aux pays exportateurs de pétrole ayant été affectés par une guerre civile afin de développer leurs infrastructures de production et de transport de pétrole ;

- d'apporter une aide financière aux pays ayant des liens économiques avec les pays exportateurs, afin d'augmenter la capacité de leurs propres infrastructures de transport de marchandises ;

- l'envoi d'observateurs de l'ONU pour coordonner les travaux, lorsque ceux-ci sont internationaux, afin d'éviter tout conflit.

*Le texte français fait foi*